



# Matériaux en contact avec l'eau potable

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -

Date de mise en ligne : dimanche 20 décembre 2015

---

OIEau

---

La Directive Eau Potable (98/83/EC) impose aux Etats-Membres de l'Union Européenne de prendre les dispositions nécessaires pour que les matériaux en contact avec l'eau potable (conduites, appareillages, etc.) ne puissent pas engendrer une pollution ou une contamination de l'eau distribuée. Les 28 Etats-Membres ont cependant des pratiques différentes.

**La Commission Européenne souhaite mieux connaître les matériaux utilisés dans les Etats-Membres, les pratiques pour l'agrément de nouveaux matériaux, les normes et leur compatibilité éventuelle.**

En collaboration avec Umweltbundesamt GmbH (Autriche), WRc (Angleterre), Institute for Water of the Republic of Slovenia (Slovénie) et KWR (Allemagne), l'OIEau participe à cette étude, en assurant notamment la rédaction d'un guide d'utilisation des matériaux, à l'attention des professionnels du secteur.